

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°83-2024-040

PUBLIÉ LE 18 MARS 2024

Sommaire

Préfecture du VAR / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

83-2024-03-15-00010 - Arrêté préfectoral du 15 mars 2024 portant renouvellement de la composition du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros (3 pages)

Page 3

Préfecture du VAR / Direction des titres d'identité et de l'immigration

83-2024-03-14-00008 - Arrêté portant composition de la Commission du Titre de séjour (CTS) (2 pages)

Page 7

Préfecture du VAR

83-2024-03-15-00010

Arrêté préfectoral du 15 mars 2024 portant
renouvellement de la composition du Conseil
scientifique du Parc national de Port-Cros

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 15 MARS 2024
**portant renouvellement de la composition du Conseil scientifique
du Parc national de Port-Cros**

Le Préfet du Var,

Vu la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le code de l'Environnement, notamment l'article R331-32 ;

Vu le décret n°2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'Environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret du président de la République du 13 juillet 2023 nommant M. Philippe MAHE préfet du Var ;

Vu le décret du président de la République du 15 avril 2022 nommant M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de l'arrondissement de Toulon ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/47/MCI du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2018 portant renouvellement du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2020 portant modification de la composition du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros ;

Considérant que le mandat des membres de l'actuel Conseil scientifique a pris fin le 11 février 2024 et qu'il convient de procéder à son renouvellement ;

Sur proposition du directeur du Parc national de Port-Cros ;

ARRETE

Article 1

Sont nommées membres du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros, pour une durée de 6 ans à compter de la date de signature du présent arrêté, les personnalités suivantes, compte-tenu de leurs compétences dans les domaines mentionnés :

Groupe Sciences humaines et sociales :

| | |
|----------------------------|---|
| M. Rémi BEAU | Philosophe |
| Mme Francine BOILLOT | Communication |
| Mme Anne CADORET | Géographie |
| M. Daniel FAGET | Histoire maritime - histoire des pêches |
| M. Simon LACOURT | Architecture - Paysage |
| M. Harold LEVREL | Économie |
| M. Gilles MARTIN | Droit de l'environnement |
| Mme Hélène MELIN-CRAPET | Sociologie de l'environnement |
| Mme Marine SADANIA | Archéologie navale |
| Mme Corinne VAN DER YEUGHT | Sciences de gestion |

Groupe Terre :

| | |
|----------------------|--------------------------------------|
| Mme Elsa BONNAUD | Écologie animale |
| Mme Élise BUISSON | Écologie de la restauration |
| M. Thibaut COUTURIER | Ornithologie et herpétologie |
| M. Bruno FADY | Écologie des forêts méditerranéennes |
| M. Eric GARNIER | Agroécologie |
| M. Patrick GRILLAS | Hydrobiologie |
| M. Joël GUIOT | Changement global |
| M. Frédéric MEDAIL | Écologie et biogéographie |
| M. Pascal MONESTIEZ | Biostatistiques |
| M. Philippe PONEL | Entomologie |

Groupe Mer :

| | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Mme Sophie ARNAUD-HAOND | Génétique |
| M. Charles-François BOUDOURESQUE | Écologie |
| M. Pierre CHEVALDONNE | Biodiversité marine |
| M. Jean-Michel COTTALORDA | Espèces exotiques envahissantes |
| Mme Charlotte CURE | Acoustique sous-marine |
| Mme Audrey DARNAUDE | Biologie marine - Halieutique |
| M. Denis ODY | Océanologie - mammifères marins |
| Mme Sandrine RUITTON | Écologie marine |
| Mme Isabelle TAUPIER LETAGE | Physique de la mer - Océanographie |

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité prévues à l'article 3.

Dans le cas où un recours contentieux serait engagé devant le tribunal administratif de Toulon, il intervient par un dépôt de requête, soit auprès de l'accueil de la juridiction, soit

par courrier, soit par télécopie ou au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture du Var et le directeur du parc national de Port-Cros sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux membres.

Toulon, le

15 MARS 2024

Pour le Préfet et par délégation
le secrétaire général,

LUCIEN GIUDICELLI

Préfecture du VAR

83-2024-03-14-00008

Arrêté portant composition de la Commission
du Titre de séjour (CTS)

Section DTII-MOP
Affaire suivie par : AP

Toulon, le 14 mars 2024

ARRÊTÉ n° 83-2024-03-14-00008 du 14 mars 2024
RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DU TITRE DE SÉJOUR

Le préfet du Var

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment les articles L. 432-14 et R.432-6 ;

Vu la décision conjointe du 12 mars 2021 du président de l'Association des maires du Var et du président de l'Association des maires ruraux du Var ;

Vu la décision du 26 avril 2021 de la directrice de la Fondation Agir contre l'Exclusion ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Var,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : la commission du titre de séjour du département du Var est ainsi constituée pour les besoins du bureau de l'immigration de la préfecture de Toulon et du bureau de l'immigration de la sous-préfecture de Draguignan :

Membres :

- M. Frank PANIZZI, maire de Pontevès ;
- Mme Cécile ROBLETZ, directrice de la Fondation Agir contre l'Exclusion, section Var ;
- M. Ludovic MAUCHIEN, commandant de police, directeur inter-départemental adjoint de la police aux frontières de Marseille, chef du SPAFT Toulon.

Suppléants :

- Mme Hélène BILL, maire de la Garde, suppléante de M. Frank PANIZZI ;
- Mme Marjolaine MAGURNO, association En chemin, suppléante de Mme Cécile ROBLETZ ;
- M. Joel GASPÉRINI, Major RULP, adjoint au chef du SPAFT Toulon,

Article 2 : M. Frank PANIZZI, maire de Pontevès, assure la présidence de la commission du titre de séjour.

Article 3 : Mme Alexandra PASINI, chargée de mission des étrangers représentant une menace pour l'ordre public et représentante du préfet assurera les fonctions de rapporteur, ou un autre membre du bureau de l'immigration, si besoin.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de préfecture**

SIGNÉ

Lucien GIUDICELLI